

ACAT 30^{ème} anniversaire - 24 juin 2015

L'ACAT Belgique francophone : trajectoire et prospective

Pr Laurent Gambarotto

Tout d'abord, je voudrais remercier le CA de l'ACAT-Belgique francophone, et en particulier sa présidente, ma collègue la pasteur Isabelle Detavernier, pour m'avoir invité à prendre la parole ce soir, à l'occasion du 30^{ème} anniversaire de votre association.

Un anniversaire, du moins celui que l'on fête lorsqu'une personne physique ou une personne morale est encore vivante, c'est un moment à la fois dense et fugitif que l'on pourrait situer entre un trajet et un projet. Et, ce soir, c'est sur ces deux réalités que je voudrais formuler quelques remarques, sachant qu'il plus facile de parler d'un passé, d'une antécédence, bref de ce qui a eu lieu que de se projeter dans un avenir qui nous échappe. En tant qu'historien, c'est la réalité passée de votre vie associative qui, seule, peut soutenir et légitimer ma prise de parole. Et, dans un premier temps, je ferai donc une série de remarques sur ce que j'ai été amené à découvrir et à analyser. Mais je me permettrais aussi de rejoindre notre présent pour essayer de montrer en quoi la trajectoire de votre ACAT peut éclairer sa situation actuelle et vous aider à réfléchir sur son projet.

I – Le trajet de l'ACAT : remarques historiennes¹

Un anniversaire, c'est, bien sûr, un point d'arrivée qui permet de se dire, en l'occurrence : « je suis arrivé à trente ans ». Autrement dit, « j'ai vécu trente ans et je suis toujours en vie ». Votre association peut donc en dire autant et se réjouir d'être en mesure de pouvoir jeter un regard rétrospectif sur une période suffisamment longue pour que l'on puisse en dresser une sorte de bilan provisoire. Pour être un peu plus synthétique, je vais traiter la matière de façon plus générale et moins personnalisée que dans la brochure historique éditée à l'occasion de ce trentième anniversaire. Je ne citerai donc pas de personnes particulières et j'éviterai de vous bercer par une litanie d'événements, de dates et

¹ Il me faut préciser que, concernant la réalité de l'ACAT, l'historien manque de recul pour analyser un objet historique aussi récent, d'autant qu'il s'agit des trente dernières années, soit ce que l'on peut qualifier d'histoire quasi immédiate !

de lieux, sauf le strict nécessaire.

1. L'identité de l'ACAT Belgique francophone

Ce qui apparaît au premier regard et qui se confirme avec l'exploration des sources documentaires, ce sont la conviction et la détermination constantes qui animent l'équipe ayant lancé l'ACAT en Belgique fin 1984, puis de toutes celles qui ont pris le relais jusqu'à ce jour. La conviction fondatrice de départ, qui ne s'est jamais démentie, a tenu pour évident et indispensable que des chrétiens devaient entrer plus résolument sur le terrain des droits de l'homme pour lutter contre différentes formes d'avilissement de la personne humaine, en particulier la torture et la peine de mort.

Certes, il y avait déjà nombre de chrétiens qui étaient engagés dans des organisations laïques telles qu'Amnesty International créée en 1961 et qui, au début des années septante, a mis l'accent sur la lutte contre la torture. Certains sont d'ailleurs restés membres d'Amnesty et pouvaient craindre que l'ACAT fasse double emploi. L'histoire montre que cela n'a pas été le cas et que l'ACAT a su se déployer de manière spécifique tout en favorisant des collaborations avec Amnesty (et d'autres ONG). Par exemple, lors des journées du 26 juin et du 10 décembre, puis, à partir de 2003, pour la « *Journée mondiale contre la peine de mort* », le 10 octobre.

Pourtant, avec son identité chrétienne, l'ACAT a voulu réinscrire dans le domaine de l'éthique théologique la lutte pour les Droits de l'homme, et insister sur le fondement christologique de son combat. En effet, si l'ACAT se base sur l'article 5 de la Déclaration universelle des droits de l'homme : « *Nul ne sera soumis à la torture, ni à des peines ou traitements cruels, inhumains ou dégradants* », elle trouve son inspiration première dans la certitude que la torture est incompatible avec l'Évangile et que la vie de chaque être humain, créé à l'image de Dieu, est sacrée.

D'emblée, le combat de l'ACAT a donc eu une motivation spirituelle avec un rôle important dévolu à la prière individuelle et collective, ce qui s'est traduit par l'organisation et l'animation de très nombreuses célébrations œcuméniques autour du 10 décembre, jour anniversaire de l'adoption, en 1948, de la Déclaration universelle des droits de l'homme et, depuis 1950, « Journée des droits de l'homme ». Ou bien pour la « Journée internationale de soutien aux victimes de la torture », le 26 juin. Rappelons que, depuis 2006, la « Nuit des

Veilleurs » est une chaîne de prière pour les torturés durant la nuit du week-end le plus proche du 26 juin.

Est-il besoin de souligner que cette identité chrétienne a été vécue de manière œcuménique dès 1985, même s'il est clair que ce sont les Catholiques qui ont constitué la part la plus importante des membres, et la plus déterminante aussi pour le développement de l'ACAT et de ses activités. Au Conseil d'administration, les Catholiques ont été plus que majoritaires, et l'ASBL a toujours eu son siège dans des lieux catholiques. La plupart des célébrations se sont déroulées dans églises ou des chapelles catholiques et les médias qui ont parlé ou donné la parole à l'ACAT étaient essentiellement catholiques.

Tout cela est plutôt normal dans un pays où la grande majorité de la population est catholique romaine. Pourtant, si la participation des protestants et des orthodoxes n'a pas été aussi importante que souhaitée, elle a néanmoins été significative. Leur présence a été régulière au CA et ils ont œuvré pour que leurs instances ecclésiales fassent bon accueil aux démarches de l'ACAT. Quelques paroisses protestantes telles que l'Eglise du Botanique et celle du Musée à Bruxelles ont également apporté leur soutien à l'ACAT. Du côté orthodoxe, la collaboration a été plus confidentielle, même si le Père Athanase a longtemps représenté son Eglise au CA. En ce qui concerne les anglicans, je constate leur absence dans les documents consultés, mais je ne peux pas en déduire qu'ils n'ont pas pris part à des célébrations ou à d'autres actions.

Il doit cependant rester clair que cette disparité numérique entre les trois grandes familles confessionnelles n'a pas hypothéqué la bonne collaboration entre chrétiens de différentes origines et appartenances. La dynamique de l'ACAT en a été stimulée et, pour l'observateur extérieur, cette spécificité œcuménique de l'ACAT reste une expérience suffisamment rare et durable dans le paysage religieux belge pour être soulignée.

2. Au service des victimes de la torture et des exécutions capitales

L'une des activités centrales de l'ACAT, c'est, bien sûr, son action contre la torture et contre la peine de mort. Ce combat a combiné une dimension juridico-politique à des formes concrètes via des démarches tangibles en faveur des victimes de la torture et des condamnés à la peine de mort. De manière inlassable, mois après mois, année après année, les membres de l'ACAT ont répondu à des milliers d'appels, urgents ou moins urgents, relatifs à des

personnes réelles, indépendamment de leurs appartenances (ethniques, nationales, idéologiques, religieuses), mais en tenant compte de leur irréductible singularité.

Car il ne suffit pas de proclamer des droits de l'homme formels, encore faut-il qu'ils deviennent réels ! Et c'est tout le mérite de l'ACAT que d'être intervenue sans relâche, par la prière, l'écrit et la parole, pour des personnes ayant un nom et un visage. A ce propos, il serait utile d'explorer les documents relatifs aux différentes sortes d'appels (s'ils ont été conservés) pour en dégager la physionomie et les traits les plus caractéristiques, ce que je n'ai pas pu faire faute de temps.

Mais ce qui impressionne l'historien, c'est de voir comment des centaines de personnes se sont mobilisées sans relâche pour mettre un peu de lumière sur la situation de ces victimes, pour rappeler leur existence et ainsi rendre visibles ceux que les Etats cherchent à faire taire, à cacher, voire à exécuter sans que le public en soit informé. Le fait de rejoindre ces personnes, de s'approcher d'elles et d'entrer en communion avec elles de diverses manières constitue bien un aspect fondamental de cette compassion qui cherche à traduire concrètement l'attitude du bon samaritain.

A cet égard, mentionnons la section « SOS-Peine de Mort » lancée au milieu des années 90 pour porter dans la prière, mais aussi agir en faveur de prisonniers condamnés à mort qui risquent d'être exécutés. Ou bien la cellule « Arc-en-Ciel » regroupant des personnes qui désirent correspondre régulièrement avec des prisonniers dans le couloir de la mort. Ce sont des exemples d'une profonde sollicitude à l'égard de ceux qui, en dépit des crimes commis, ont le droit de vivre le plus dignement possible.

On peut donc dire que, dans son action primordiale relative aux victimes de traitements cruels, inhumains ou dégradants, l'ACAT a fourni un effort remarquable, au cours des trente dernières années, pour trouver la meilleure adéquation et cohésion possibles entre l'intention et l'acte, entre des convictions et des engagements concrets. Dans son action infatigable, l'ACAT a su montrer que son combat a été non seulement légitime, mais réellement indispensable. Grâce à la tenace détermination de ses militants, l'ACAT a pu sensibiliser un bon nombre de personnes et les mobiliser pour améliorer, ou s'efforcer de le faire, la situation douloureuse de milliers de torturés et victimes de traitements cruels. Même si chacun des cas portés à l'attention de l'ACAT n'a pas pu

connaître une issue favorable, le résultat d'ensemble est largement positif et justifie les engagements altruistes qui ont pu se déployer dans le cadre de l'ACAT.

3. Des ressources et des responsabilités pour agir

Ce dont je viens de parler, le remarquable dévouement pour venir en aide à tant de prisonniers maltraités, cela n'aurait pas pu être mis en œuvre de manière un tant soit peu efficace sans toute une organisation, sans des ressources humaines ainsi qu'un important investissement pour faire connaître l'ACAT et sensibiliser un plus large public à sa cause et à ses objectifs.

Nous avons pu constater que le Conseil d'administration a été, et reste encore, un organe à la fois essentiel, vital et décisif. Il fut la cheville ouvrière qui a assuré avec rigueur et entrain la planification des projets et coordonné les diverses activités de l'ACAT. Constitué de huit à douze personnes selon les années, le CA s'est réuni très régulièrement, à raison d'une moyenne de huit séances par an. Au total, ce sont 54 administrateurs (27 femmes et 27 hommes, sauf erreur) qui ont contribué au bon fonctionnement de l'ACAT au cours de ses trente années d'existence (vous trouverez la liste de leurs noms dans la brochure qui vient d'être éditée).

Sous l'impulsion de leurs présidentes respectives (jusqu'à ce jour, seules des femmes ont été élues présidentes du CA), et selon leur disponibilité, les administrateurs se sont partagés les responsabilités et ont fait preuve de beaucoup d'abnégation pour permettre à l'ACAT d'accomplir sa mission sans trop perdre de sa dynamique au cours des années. Il est évident que le CA n'a pas agi seul même si son rôle s'est avéré primordial pour la plupart des activités. Il a su créer des synergies et s'appuyer sur un certain nombre de membres engagés pour mener à bien une multitude de tâches et d'actions.

Au vu des Procès-verbaux du CA, j'ai pu constater la grande efficacité, on dirait aujourd'hui la performativité de cette équipe resserrée qui s'est efforcée de gérer avec une débauche d'énergie une quantité d'actions, d'événements, de rencontres, de célébrations, de visites, de conférences, de spectacles, sans parler de l'édition du journal ACAT-Info, depuis 1991, à raison de quatre puis de trois numéros par an, ou encore l'élaboration et l'envoi du matériel liturgique pour les célébrations des 26 juin et 10 décembre, ainsi que tout le matériel publicitaire à diffuser pour faire connaître l'ACAT.

Mais à cela, il faut ajouter les relations avec les institutions ecclésiales et, de manière plus occasionnelle, politiques ; les relations avec l'ACAT-Vlaanderen, les relations avec la FIACAT et la participation aux séminaires internationaux et, pour les délégués, aux conseils internationaux. Et n'oublions pas la préparation des Assemblées générales, la gestion des finances, et la participation à ce que j'appelle les interventions et les manifestations spéciales.

Ce qui précède donne le sentiment d'un activisme un peu frénétique, avec parfois une dose de fébrilité face à la multitude de tâches à accomplir sous la pression du calendrier, et avec des moyens humains parfois trop insuffisants. Certes, la forte motivation des administrateurs est restée constante, et les résultats ont été, le plus souvent, positifs. Pourtant, la fatigue s'est faite sentir, l'inquiétude aussi, et le CA a plusieurs fois exprimé son souhait d'être renforcé. Il est vrai qu'il aurait sans doute gagné à élargir davantage le cercle de ses collaborateurs pour déléguer un peu plus les responsabilités, ce qu'il a tenté de faire sans toujours y parvenir autant qu'il l'aurait souhaité. Car il est difficile de trouver des militants prêts à consacrer du temps et de l'énergie pour s'impliquer dans la vie associative. Et cela concerne bien sûr la plupart des associations.

A propos, justement, des membres de l'ACAT, nous n'avons pas été en mesure de faire une analyse sociologique des sympathisants et des engagés, ce qui aurait permis d'en savoir un peu plus sur ces personnes qui, pour la plupart, restent anonymes pour moi. On peut cependant suivre leur évolution numérique, sachant que, jusqu'en 1997, il y a des membres adhérents et des effectifs, distinction qui n'a plus cours ensuite. Leur nombre est en augmentation régulière pendant les dix premières années, pour atteindre un total de 400 personnes (dont 80 collectivités) en 1994-95. Ensuite, il y a une diminution assez régulière jusqu'en 2009 et une stabilisation depuis lors autour de 230 membres.

Rappelons brièvement que, depuis les premiers mois de l'existence de l'ACAT fin 1984-début 1985 jusqu'en 2015, de nombreux membres engagés ont fait montre d'une grande disponibilité pour rendre visite à une somme impressionnante d'institutions ecclésiales, pédagogiques et politiques : paroisses, communautés religieuses, associations diverses, écoles primaires et secondaires, Facultés, autorités politiques, ambassades, etc. (là encore, il serait intéressant de faire quelques statistiques). Il est clair que, sans une telle présence sur le terrain et la richesse des rencontres faites, l'ACAT-BF n'aurait pas eu le même impact, ni la respectabilité qui est la sienne aujourd'hui.

Bien évidemment, tout au long de son existence, l'ACAT s'est efforcée d'intéresser à sa cause de nouveaux membres, lesquels n'ont pas pu compenser les départs dus à l'âge, aux décès, à des raisons professionnelles ou à une perte d'intérêt, ni permettre de réellement rajeunir les militants et les cadres de l'association². Il convient aussi de constater que, si la création de groupes locaux a été encouragée, les quelques-uns qui ont réussi à se structurer n'ont pas pu s'enraciner dans la durée (Bruxelles mise à part). Cette question récurrente de l'élargissement et du rajeunissement de la base portante de l'ACAT constitue encore un important défi pour aujourd'hui.

II – L'ACAT comme Projet

Fêter un anniversaire, c'est faire un bilan, certes, de ce qui a été accompli et de ce qui ne l'a pas été, mais c'est aussi prendre acte que la trajectoire se poursuit encore pour un temps qui reste indéfini. Sur ce qui se tient au-devant et qui n'est pas mesurable ni maîtrisable, il ne faut pas faire de la prospective à bon compte car l'avenir a toujours un caractère infigurable qui doit nous inciter à la prudence. Mais je voudrais insister pour dire qu'il y a dans votre célébration une invitation à agir, une incitation à l'engagement. En effet, l'écart que l'on peut mesurer entre ce qui est et ce qui devrait être, cet écart qui est, à certains égards, douloureux et scandaleux, est un appel à se mobiliser davantage. En ce sens, un anniversaire tel que le vôtre est une autre manière de prendre date et, donc, de réactiver le défi que l'ACAT avait déjà voulu relever lors de sa création il y a trente ans.

A partir de votre histoire, il faudrait sans doute s'interroger sur les trois points que j'ai abordés dans ma première partie et qui sont les éléments constitutifs de votre vie associative : ses objectifs, ses ressources et son identité. Pour cela, il faut avoir des outils et une méthodologie dont je ne dispose pas, mais rien n'empêche de formuler quelques interrogations et remarques rapides qui pourront stimuler votre propre réflexion.

1. Les objectifs

Il convient d'abord de s'interroger de manière un peu théorique : « Le motif ayant présidé à la création de l'ACAT est-il toujours d'actualité ? L'ACAT a-t-

² Il faut toutefois noter qu'au niveau du CA, une nouvelle génération issue des groupes de jeunes a progressivement pris le relais au cours des années 2000.

elle encore sa raison d'être ? » On me dira : poser la question c'est y répondre, ce qui n'est pas faux étant donné l'évolution de notre monde durant ces trente dernières années. Dès lors, on peut affirmer que l'ACAT est d'autant plus nécessaire aujourd'hui que la torture et la peine de mort, sous leurs différentes formes, n'ont cessé et ne cessent d'être utilisées par les pouvoirs étatiques, mais aussi par les organisations paramilitaires ou criminelles qu'il ne faut pas oublier trop vite.

Mais si j'ai posé la question de la raison d'être de l'ACAT, c'est parce que son combat semble principalement dirigé contre les conséquences de la violation des droits de la personne humaine. Et, comme vous le savez, il est difficile pour ne pas dire impossible de guérir les symptômes d'une maladie sans traiter ses causes. La torture et la peine de mort font partie des symptômes d'une pathologie dont les causes sont éminemment politiques, idéologiques et économiques. Et le problème est d'autant plus aigu que les leviers de certains domaines stratégiques sont hors d'accès.

Il reste que le nombre des victimes est loin de diminuer et, disons-le, ne peut qu'augmenter étant donné la situation post-11 septembre 2001 au regard des lois d'exception qui ont été mises en place par les grandes puissances. Malgré la signature de conventions internationales contre la torture et, dans une moindre mesure, contre la peine de mort, une régression s'est produite sur le terrain. Ainsi, le contexte politico-militaire généré par la « guerre infinie » au terrorisme ainsi que la volonté hégémonique de contrôle des ressources énergétiques ont entraîné la création de zones de non-droit où les belligérants redéfinissent les lois de la guerre afin de pouvoir neutraliser, voire éliminer des cibles civiles qualifiées de « combattants ennemis ». C'est le cas pour des leaders d'opinion, des intellectuels, des journalistes et des militants des DH un peu trop zélés.

Tout cela ne rend pas optimiste, certes, mais doit encourager l'ACAT à bien définir ses objectifs et à bien mesurer les tenants et les aboutissants d'un combat juridico-politique qui est appelé à devenir plus rude et plus exigeant. Le CA et l'AG vont ainsi devoir discerner des priorités et se focaliser sur des activités bien ciblées pour avoir un maximum d'impact.

L'ACAT doit-elle recentrer ses engagements sur les objectifs initiaux de l'association, en évitant de trop se disperser afin de valoriser des actions claires et, donc, d'optimiser l'engagement de ses membres ? Ou doit-elle poursuivre l'élargissement de son champ d'intervention dans le secteur pénitentiaire, dans

celui du droit d'asile, des conditions de détention et d'expulsion des « sans papiers », ou encore dans d'autres domaines qui relèvent de ce que j'ai appelé les « causes » du problème ?

La réponse est, bien sûr, également tributaire des ressources et des moyens.

2. Les ressources

Il est possible que le reflux notable de l'engagement au sein d'ONG telles que l'ACAT au cours des quinze dernières années ait été causé, du moins en partie, par une conjoncture moins favorable à la défense réelle des droits humains et à la lutte pour l'abolition de la torture. En effet, un climat de peur et d'insécurité a permis qu'un bon nombre d'esprits soient à nouveau enclins à accepter plus facilement une forme de « normalisation » des atteintes aux droits fondamentaux de la personne humaine sous couvert de lutte contre le terrorisme et pour assurer la sécurité du marché.

Les droits de l'homme ont beau faire office de doctrine quasi-religieuse qui fonde notre société et participe à sa cohésion, ils n'en restent pas moins assez vite relégués au second plan dès lors que sont en jeu les intérêts vitaux des gouvernements, et les égoïsmes de leurs administrés. Dans ces conditions, la mobilisation des bonnes volontés pour défendre les droits d'autrui, au près et au loin, nécessite un gros effort de pédagogie, d'information et de communication.

Comment sensibiliser de nouvelles personnes, et les jeunes en particulier, à la problématique des DH, et à la lutte contre la torture ? Comment fidéliser ceux qui sont déjà impliqués, à divers titres, dans le combat de l'ACAT ?

Les membres de l'ACAT doivent eux-mêmes s'interroger sur le sens et les modalités de leur démarche associative, sur leurs attentes, leurs aptitudes, leurs capacités, leurs manières de participer à la vie de l'ACAT. Mais il est tout aussi évident que le CA ne pourra pas faire l'économie d'une réflexion sur son fonctionnement, sur sa répartition des tâches, sa capacité à décentraliser les responsabilités. La question du mode d'intervention de l'ACAT est également décisive dans une société qui privilégie l'« événementiel » et ce qui est susceptible d'une diffusion ultra rapide.

Par ailleurs, le CA doit pouvoir prendre soin de ses militants, à commencer par lui-même car ce qui est en jeu est aussi de l'ordre d'une foi chrétienne vécue dans la joie et la fraternité, et pas seulement sur le registre de l'obligation qui asphyxie, épuise et engendre de la lassitude.

3. L'identité

En lien avec ce qui précède, je pose la question : « Avec qui allez-vous faire route et au nom de quoi ? »

L'interrogation peut paraître incongrue à celui qui est prêt à cheminer avec toute personne de bonne volonté, sans exclusive. Mais il ne s'agit pas ici de savoir s'il faut ou non faire le tri parmi les membres de l'ACAT ou parmi ses sympathisants. La question renvoie plutôt à la référence identitaire de l'ACAT qui regroupe des « chrétiens » pour agir (c'est dans sa génétique de départ), donc des personnes supposées prêtes à vivre un engagement au service de principes et de valeurs spécifiques qui sont en régression dans notre société en voie de déchristianisation avancée.

Pour le dire vite, dans notre environnement culturel occidental tributaire d'un changement de paradigme initié au nom même d'une certaine conception des droits de l'individu consommateur, la liberté ne progresse que sur fond de sécularisation³. Cela passe par la dissolution progressive des grandes traditions et croyances religieuses qui codifiaient nos existences personnelles et collectives. Aussi, lorsque le vivre-ensemble des êtres humains repose de plus en plus sur la concurrence des dieux et des idoles sur le grand marché du sens (phénomène qui peut engendrer une radicalisation des identités religieuses), et que le maître mot de la société néo-libérale est la non-discrimination, au nom de quoi et avec qui poursuivre un combat pour les DH ?

Si c'est encore sur la base de l'Évangile et avec des personnes situées dans l'orbite du christianisme, alors l'ACAT doit faire un gros effort pour mieux s'implanter dans un milieu ecclésial qui n'est pas toujours, loin s'en faut, à la pointe du combat pour les DH. Cela peut nécessiter une clarification quant à une théologie « œcuménique » des DH qui pourrait être partagée par les différentes confessions chrétiennes. Dans ce domaine, les orientations éthiques préconisées par le pape François pourraient être de nature à créer un consensus propice à une plus large mobilisation des croyants.

D'un autre côté, en Occident, la défense des droits humains s'effectue avant tout de manière technique sur la base de compétences juridico-politiques qui ne dépendent plus d'un sous-bassement religieux. Le combat contre la torture de plus en plus confié aux « experts » se sécularise et l'ACAT pourrait finir par

³ Dans le processus de désenchantement du monde qui s'est accéléré au cours du XXe siècle, la transcendance et l'inscription dans la durée sont de plus en plus remplacées par l'immanence et l'immédiateté.

perdre sa raison d'être au profit d'organisations « laïques » non-discriminantes sur le plan religieux. Dans le sigle de l'ACAT, le mot « chrétiens » risque de devenir superfétatoire et l'identité spirituelle peu à peu s'estomper au profit d'une approche plus large sans référence formelle à la foi chrétienne. Dans ces conditions, mieux vaudrait dire qu'il n'y a pas de lien intrinsèque entre christianisme et DH, et préférer parler d'une « manière chrétienne » de vivre l'éthique des hommes et de participer à leurs combats.

Il me semble que l'ACAT est appelée à se positionner clairement concernant son identité et, le cas échéant, à l'assumer. Si tel est son choix, et comme dit plus haut, elle doit clarifier et souligner le rapport institué entre foi chrétienne et éthique des DH. Donc se dire et être en mesure de dire aux autres pour quelles raisons sa référence identitaire est encore pertinente et légitime dans le domaine de la défense des droits de la personne humaine (et pas seulement de l'individu consommateur). Cet enjeu identitaire est important pour l'avenir de l'ACAT, surtout lorsqu'il s'agit de le vivre de la manière la plus inclusive possible, non-discriminante à l'égard de tous ceux qui sont des « distancés » de la foi chrétienne ou qui pourraient partager le combat de l'ACAT sans se préoccuper de ses fondements idéologiques.

Malgré la difficulté du défi à relever, il me semble que vous êtes bien équipés pour assumer avec confiance et courage le projet qui sera le vôtre.

Je vous remercie.